BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 738

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

891 612 533 RCS Lorient.
TIGRE.
Forme : Société Civile.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : Rue Du Distro, 56690 Landévant.
Activité : Prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations. Exercice de tous droits et obligations attachés auxdits titres. Acquisition et souscription par tous moyens, gestion,rétrocession en tout ou partie dde tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux et autres titres de placement. Acquisition, construction, administration, exploitation par bail ou autrement, la gestion de ces immeubles, biens et droits immobiliers..
Adresse : Rue Du Distro, 56690 Landévant.
Oppositions : Art.L 236-15 du Code du Commerce.
Commentaires : GADETI Société par actions simplifiée au capital de 806.010 euros Siège social : rue du Distro - 56690 LANDEVANT 828 595 082 RCS LORIENT TIGRE Société Civile au capital de 1.000 euros Siège social : rue du Distro - 56690 LANDEVANT 891 612 533 RCS LORIENT AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION PAR LA SOCIÉTÉ " GADETI " DE LA SOCIÉTÉ " TIGRE " Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Landévant du 30 juin 2025, la société TIGRE envisage de transmettre l'ensemble de son patrimoine à titre de fusion à la société GADETI. L'actif et le passif de la société TIGRE dont la transmission à la société GADETI est prévue, s'élèvent à (valeurs réelles) : - Actif : 1.397.940 euros - Passif : 286.426 euros Faisant ressortir un actif net de 1.115.517 euros. L'opération prendra effet au 1er janvier 2025, les opérations de la société TIGRE réalisées depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société GADETI. Le rapport d'échange est fixé à UNE (1) part de la société absorbée TIGRE contre VINGT SIX (26) actions de la société absorbante GADETI. Compte tenu du rapport d'échange proposé, la société absorbante augmentera son capital de 260.000 euros par création de 26.000 actions nouvelles, d'un montant nominal fixé à 10 euros chacune. Le montant prévu de la prime de fusion est de 851.517 euros. Les créanciers des sociétés TIGRE et GADETI, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour chacune des sociétés TIGRE et GADETI d'un dépôt le 15 juillet 2025 au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient. Pour avis..